

AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2022

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui s'est tenue le lundi 6 décembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022. Elles se tiendront dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à 19 h 30, aux dates suivantes :

- le lundi 17 janvier;
- le lundi 7 février;
- le lundi 21 février;
- le lundi 7 mars;
- le lundi 21 mars;
- le lundi 4 avril;
- le mardi 19 avril;
- le lundi 2 mai;
- le lundi 16 mai;
- le lundi 6 juin;
- le lundi 20 juin;
- le lundi 4 juillet;
- le lundi 15 août;
- le mardi 6 septembre;
- le lundi 19 septembre;
- le lundi 3 octobre;
- le lundi 17 octobre;
- le lundi 7 novembre;
- le lundi 21 novembre;
- le lundi 5 décembre;
- le lundi 19 décembre;

Donné à Magog, le 7 décembre 2021.

M^e Sylviane Lavigne,
Greffière

CERTIFICAT

Je, soussignée, M^e Sylviane Lavigne, greffière de la Ville de Magog, certifiée sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant à l'hôtel de ville le 7 décembre 2021 et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Magog, le 7 décembre 2021, le tout comme le prescrit la loi et le Règlement 2664-2018 concernant les modalités de publication des avis publics.

Donné à Magog, le 7 décembre 2021.

M^e Sylviane Lavigne,
Greffière